

Mardi 20 Janvier 2015 à 18h30

PRESENTS : Mesdames BATENS, BAXTER, DELVORDRE, MOLLIS, TAVERA.
Messieurs GARREC, BARDOC, BOTTANI, DARBELET, DELVORDRE, GALZY, PALAY,
PERRIER

ABSENTE EXCUSEE: Madame Sabine REVEL et Céline BEURNE

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

La séance est ouverte à 18h30

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande la signature des deux derniers Procès-verbaux et les passe au vote :

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 octobre : unanimité

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre : unanimité.

Monsieur le Maire reporte le vote sur la gratuité des activités périscolaires à la séance suivante.

☞ **Convention potager partagé :**

Monsieur le Maire présente un projet de jardins collectifs favorisant la coopération et le partage au sein de la collectivité.

Le projet est de proposer un potager, qui se voudra être un espace de rencontre et un lieu d'expérimentation écologique et démocratique, ouverts à tous. Il participera également au maintien de la biodiversité et au respect de l'environnement tout en privilégiant la mixité sociale, générationnelle et culturelle.

En ce sens, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition gracieusement, à titre précaire et révocable, deux parcelles cadastrées section C n°785 et 786, d'une surface totale de 3275 m² pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction. Pour ce faire, il propose de passer une convention avec l'association « Le potager partagé ».

Vote : Unanimité

☞ **Tarifs ALSH extérieurs conventionnés :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir aux enfants des communes limitrophes l'accès au centre aéré. Les tarifs sont multiplié par 2 par rapport à ceux pour les colliassois, mais le paiement de la prestation sera payable pour moitié par la famille de l'enfant et pour l'autre moitié par la commune de résidence de l'enfant. L'acceptation de l'enfant est subordonnée à la signature de la convention Centre Aéré avec la commune de résidence de celui-ci.

Vote : Unanimité

☞ **Tarifs ALSH extérieurs non conventionnés – vacances de février :**

Monsieur le Maire démontre la nécessité de fixer des tarifs pour les extérieurs pour les vacances de Février étant donné que la mise en place des conventions va prendre du temps. En effet, chaque commune doit valider la signature de notre convention en Conseil Municipal. C'est pourquoi, il propose d'ouvrir malgré tout pour les vacances de Février aux extérieurs avec un tarif adapté (1euro de plus).

Vote : Unanimité

☞ **Demande de subvention au SMEG pour mise aux normes de l'Eclairage Public :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de mise aux normes de l'éclairage public en application du règlement européen 245/2009, publié le 23 mars 2009 au JOUE dans le cadre de la directive 2005/32, dite « EuP » (Energy using products).

Le montant prévisionnel de la première tranche des travaux est estimé à **18 813.86 Euros TTC.**

Afin de financer le coût de ces travaux Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gard, pour l'opération précitée.

Vote : Unanimité

📖 **Demande de subvention DETR 2015 pour l'école :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation et de mise aux normes de l'école sise sur les parcelles cadastrées section D n°450 et 975.

Il s'agit de réaliser une première tranche de travaux de rénovation et de mise aux normes de l'école (Tranche 1). Une deuxième tranche de travaux sera entreprise en 2016 (Tranche 2). Le coût total estimé de la rénovation de l'école (Tranche 1 et Tranche 2) est de **1 111 452 € HT**.

Le montant prévisionnel du projet (Tranche 1) est estimé à **490 380 € HT**

Afin de financer le coût des travaux pour la première tranche, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter :

- Une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2015 de **294 228 €**,
- Une subvention auprès du conseil Général de **92 114 €**,
- Un emprunt pour financer le solde.

Vote : 9 pour, 3 contre, 1 abstention.

📖 **Questions diverses :**

Stagiaire : Monsieur le Maire précise pour information, qu'il a accepté la demande d'un stagiaire au service technique. Il s'agit d'un jeune de 15 ans qui fera un stage de 2 semaines

Maison PARIS : Une convention avec M PARIS a été signée, afin qu'il rembourse une partie des loyers impayés, en contrepartie de quoi la mairie lui fera un dégrèvement

Maison GAILLARD :

Monsieur PALAY rappelle le déroulement des faits passés :

Le 20 juin 2014, les conseillers de la majorité et de l'opposition ont voté à l'unanimité l'achat de la parcelle Gaillard par l'Établissement Public Foncier du Languedoc-Roussillon (EPF LR) et la construction de logements sociaux. M. Perrier ne se souvient plus d'avoir voté pour. M. Palay lui soumet le PV de la réunion prouvant qu'il a effectivement voté pour. M. Perrier insiste, il ne s'en souvient pas. M. Palay souligne l'incohérence et l'inconséquence de M. Perrier.

En novembre, conformément à ses promesses électorales, la nouvelle équipe municipale a décidé de mettre au service des colliassois un nouvel outil démocratique, le Conseil des Habitants.

Le 17 janvier 2015, le Conseil des Habitants a voté contre l'acquisition de la parcelle « Gaillard » par l'Établissement public foncier de Languedoc-Roussillon (EPF LR), cet avis étant consultatif.

Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal :

« Acceptez-vous de vous soumettre à l'avis consultatif du Conseil des Habitants, en renonçant à demander à l'EPF LR de financer l'achat de la parcelle Gaillard? »

Vote : 12 pour, un contre

Mme BATENS lit un petit texte suite à un prospectus qu'elle a reçu dans sa boîte aux lettres d'une association de l'opposition. Ce document faisait l'apologie de l'acceptation de l'autre, du respect, de la politesse, en ajoutant qu'il n'était pas bon d'être agressif voire de se crier dessus... Alors que sur le même tract, on retrouvait des messages avec des triangles d'attention, des points d'exclamation et un texte d'une rare violence pour le CdH. Mme BATENS souhaiterait que le bon sens permette à tout le monde de travailler ensemble y compris l'opposition.

📖 **Questions du public :**

Remarque d'une personne du public qui s'étonne du texte de Mme BATENS, soulignant que l'opposition n'ait pas eu de commission.

M le Maire reprend que si le début du mandat avait été différent, que s'il avait perdu par exemple, il serait allé serrer la main de M. APARIS. Il rappelle le contexte, les lettres anonymes, les tags, les insultes... tout cela ne lui a pas donné l'envie de donner des responsabilités à l'opposition, d'autant que la première publication de l'opposition dans la Gazette ressemblait furieusement (ponctuation, fautes d'orthographe, vocabulaire) à ces mêmes lettres anonymes...

M BRAUX prend la parole, trouve qu'il faut arrêter de se battre et que la « leçon » lue par Mme BATENS n'a pas sa place dans un CM. M DELVORDRE fait remarquer que justement, le texte de Mme BATENS reprend exactement ce que M. BRAUX vient de dire.

Mme GOUDET prend la parole pour parler de politesse et Mme BAXTER lui répond qu'elle est mal placée pour donner des leçons alors qu'elle-même ne lui dit pas bonjour dans la rue. M. PALAY confirme, ajoutant qu'à lui non plus Mme GOUDET ne dit pas bonjour. M. PALAY rappelle aussi que l'ancien maire l'a agressé dans la rue physiquement.

Mme MOLLIS précise que les portes sont ouvertes, qu'ils sont à l'écoute, que l'opposition est la bienvenue mais que malheureusement ils ne viennent pas, comme il a été dit et répété à chaque conseil municipal.

M BRAUX reprend que ça lui semble normal que l'opposition ne travaille pas avec la municipalité. M DARBELET et Monsieur le Maire s'entendent pour dire que travailler ensemble selon les sujets peut être complexe et qu'il peut être difficile de s'entendre. M DARBELET abonde dans son sens, l'équipe municipale fera ses projets tels que l'école même si l'opposition est contre.

MME RINATO dans l'assemblée soulève le point du stationnement de l'école. La signalisation au sol a été refaite et le policier municipal veillera à ce qu'elle soit respectée, sachant que celui-ci a été malheureusement agressé par les parents à plusieurs reprises.

MME RINATO demande que les élus soient davantage présents aux événements des associations. Mme MOLLIS répond que par exemple pour le réveillon organisé par les Amis du Patrimoine le 31 décembre dernier, elle était présente, comme à bien d'autres occasions. Les élus font le maximum pour être présents à chaque manifestation des associations.

M BRAUX demande comment va être faite la réhabilitation de l'école avec les enfants dans les locaux. M PALAY répond que des solutions vont être mise en place, sans doute avec des bâtiments provisoires, et les travaux en plusieurs tranches.

La séance est levée à 21h15.